



Louise Leclerc
Cheffe des opérations d'assurance

L'assurance événementielle : toujours avantageuse

L'été est à nos portes et, avec lui, les événements et les festivités qui font le bonheur de nos communautés. Mais l'organisation d'activités et d'événements présente des enjeux de planification. Derrière ces occasions de rassemblement se cachent des risques à ne pas ignorer. Vous avez pensé à l'emplacement idéal, aux équipements requis, au nombre de personnes attendues, mais avez-vous réfléchi aux couvertures d'assurance nécessaires? Il s'agit d'un volet incontournable de votre planification d'événement!

En effet, obtenir la confirmation que vos couvertures d'assurance sont adéquates devrait faire partie des priorités dans l'organisation de tout événement municipal. Cette vérification doit se faire en amont des préparatifs, avant même d'annoncer la programmation et de signer tout contrat avec les fournisseurs, les artistes ou pour la location d'équipement. Informez-vous auprès de votre courtier pour savoir si une assurance événementielle est proposée par l'assureur afin de vous protéger en cas de sinistre.

Pourquoi ?

Parce que l'organisation et la tenue d'événements populaires exposent les organisations municipales à plusieurs risques qui peuvent mener à des dommages importants et engager leur responsabilité. Si vous occupez des lieux qui ne vous appartiennent pas, le propriétaire exigera une confirmation d'assurance. De plus, ces événements ou activités sortent habituellement du cadre normal de vos fonctions, et plusieurs participants, invités et spectateurs y sont présents. Bien souvent, la municipalité demeure responsable de la conduite générale de l'événement ou de l'activité.

Quels sont les risques ?

Les risques de dommages pouvant mener à une réclamation tant d'un participant que du propriétaire d'un bâtiment ou du matériel loué sont nombreux. En voici quelques exemples: des dommages corporels dans un jeu gonflable, une intoxication alimentaire à la suite d'une dégustation, une balle qui endommage un pare-brise lors d'un concours d'adresse, un incendie dans la section cuisine d'un chapiteau ou déclenché par la surcharge électrique de la rallonge d'un musicien.

Certains de ces sinistres auront un impact financier majeur pour une seule réclamation, tandis que d'autres, bien que moins graves en matière de dommages, seront récurrents. Pour tous ces risques, les organisations municipales pourraient devoir payer des sommes importantes associées non seulement à des indemnités, mais également à des frais de défense.

Pour quels types d'activités l'assurance événementielle peut-elle être avantageuse ?

Les risques listés précédemment peuvent être présents dans toutes sortes d'activités: événements sportifs, expositions d'artisanat, défilés, concerts, tournois de golf, soupers-bénéfice, collectes de fonds, marchés publics, carnavaux, etc. Le monde municipal ne manque pas d'imagination dans l'organisation d'événements et en produit pour tous les goûts! Il est donc important d'avoir une couverture d'assurance qui protégera la municipalité en cas de sinistre.

La prévention n'est pas à négliger!

Au-delà de la couverture d'assurance, une bonne gestion des risques passe par une prévention rigoureuse. Rendez les lieux sécuritaires: assurez-vous de respecter les normes applicables à l'activité, d'éliminer les obstacles pouvant mener à des dommages corporels, d'afficher les consignes et les règlements des jeux et, surtout, de conclure avec les fournisseurs des ententes écrites complètes qui encadrent clairement les droits et obligations de chaque partie.

Le Fonds d'assurance des municipalités du Québec détient une expertise inégalée en la matière. Votre courtier d'assurance demeure la meilleure personne-ressource pour vous guider en matière d'assurance événementielle. Afin d'être accompagné de façon personnalisée, tant pour la rédaction d'ententes que pour la prévention des sinistres et l'encadrement des risques, contactez l'équipe du Service d'assistance juridique à saj@fqm.ca et celle de la prévention des sinistres à fonds.securitedeslieux@fqm.ca. Nos experts peuvent vous donner l'heure juste et vous conseiller judicieusement!